

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 3 janvier 2023

Pas d'agriculture moderne sans bâtiments modernes

Lors de sa conférence de presse du Nouvel An sur l'exploitation agricole de la famille Balsiger à Gerzensee, l'Union suisse des paysans a appelé le Parlement à voir la révision de la loi sur l'aménagement du territoire comme une opportunité de fixer un cadre juridique dans lequel l'agriculture peut être innovante et entrepreneuriale. En effet, il s'agit d'une opportunité dont tout le monde saurait profiter : les animaux disposeraient d'étables plus grandes, avec plus de lumière, d'aération et d'espace pour bouger, les familles paysannes pourraient travailler plus efficacement et toucheraient de meilleurs revenus et la population pourrait acquérir des denrées alimentaires locales à prix abordables. C'est pourquoi il convient de rejeter l'initiative paysage et d'y opposer un contre-projet indirect plus judicieux.

Quels sont les possibilités et les projets de l'agriculture en matière de construction pour aujourd'hui et demain ? Notamment en raison de l'initiative paysage, qui fait actuellement l'objet d'un vif débat dans le monde politique, cette question devient de plus en plus brûlante. L'objectif des signataires de l'initiative est de geler les constructions en dehors de la zone à bâtir. La conférence de presse du Nouvel An de l'Union suisse des paysans, qui s'est tenue cette année sur l'exploitation père-fils de Fritz et Michael Balsiger à Gerzensee, était donc consacrée à l'aménagement du territoire et à la construction en dehors de la zone à bâtir. Il y a quelques semaines, les vaches de la famille Balsiger ont pu emménager dans leur nouvelle étable, qui leur offre plus d'espace et de liberté et facilite le travail des exploitants.

Une utilisation parcimonieuse du sol est de mise

Il est indéniable que le terrain est une ressource rare en Suisse et que cette dernière est donc très convoitée. Pour cette raison, il existe un large consensus sur le fait que son utilisation doit se faire de la manière la plus parcimonieuse possible, ne serait-ce que pour préserver les bases de la production alimentaire. Par définition, l'agriculture a sa place dans la zone agricole, c'est-à-dire dans une partie non constructible du territoire. Néanmoins, elle doit aussi pouvoir continuer à construire des bâtiments modernes et à les agrandir si nécessaire. En effet, construire leurs bâtiments dans la zone agricole permet aux familles paysannes d'être proches de leurs cultures et de leurs animaux. Il est également dans l'intérêt de la population résidente que les activités agricoles, qui génèrent beaucoup d'odeurs et de bruit, s'effectuent à une certaine distance de la zone constructible. L'agriculture s'efforce elle-même de minimiser son utilisation des terres cultivables. Car même sur les exploitations agricoles, le sol est un bien rare et convoité.

L'objectif : une production alimentaire adaptée au marché

Qu'entend-on par « bâtiments modernes » ? Il est question ici de toutes les infrastructures nécessaires à la mission principale de l'agriculture, à savoir la production de denrées alimentaires, comme des étables qui répondent aux exigences croissantes en matière d'espace notamment et qui permettent de travailler efficacement. Il peut aussi s'agir de bâtiments qui abritent les machines nécessaires à la production agricole. Par ailleurs, les exploitations doivent aussi avoir la possibilité de réagir de manière entrepreneuriale aux changements de la demande et de se reconvertir par exemple dans la culture de baies, de fruits, de légumes ou d'autres végétaux, ce qui rend nécessaire l'installation de protections contre les intempéries, de serres, de locaux de lavage, d'emballage ou de stockage. De même, la construction dans le cadre du développement interne, par exemple pour produire des denrées alimentaires très demandées comme la viande de poulet ou les œufs suisses, doit être possible dans la zone agricole.

Exploiter le potentiel énergétique

Les infrastructures destinées à la vente directe ou à des séjours agritouristiques, deux offres très appréciées par les Suisses, qui constituent de surcroît des sources complémentaires de revenu dont les petites exploitations ont urgemment besoin, sont également concernées par le débat sur l'aménagement du territoire. Enfin, l'agriculture peut aussi apporter une contribution non négligeable à l'approvisionnement énergétique et, en même temps, à la protection du climat, si un maximum de lisier et de fumier est valorisé par des installations de biogaz. Seuls 5 % de ces sous-produits agricoles profitent de cette valorisation aujourd'hui. Le potentiel énergétique du lisier et du fumier est important. Mais les contraintes en matière d'aménagement du territoire pour les installations de biogaz sont nombreuses. En outre, la production d'électricité solaire sur les toits agricoles constitue une autre source potentielle d'énergie à ne pas négliger.

Poser les bons jalons en politique

Dans le cadre du débat politique sur l'initiative paysage, l'Union suisse des paysans s'engage pour que les exploitations agricoles puissent continuer à développer leurs bâtiments de manière entrepreneuriale et innovante et pour que les obstacles liés à l'aménagement du territoire n'augmentent pas de manière générale. En outre, la zone agricole devrait en principe être réservée à l'agriculture et les utilisations non conformes à l'affectation de la zone ne devraient être possibles que de manière restreinte. L'initiative paysage n'étant pas une solution viable, il faut un contre-projet indirect adéquat.

ZOOM numérique aménagement du territoire

L'USP s'est penchée sur l'aménagement du territoire dans le contexte agricole dans un magazine ZOOM [numérique](#). Cette publication présente les défis actuels liés à la production tributaire et indépendante du sol, au stockage, à la transformation et à la vente des produits de la ferme, aux activités proches de l'agriculture, aux habitations agricoles ainsi qu'à la construction d'installations de biogaz ou d'énergie solaire, et esquisse des solutions.

Renseignements :

Markus Ritter, président de l'USP, tél. 079 300 56 93

Martin Rufer, directeur de l'USP, tél. 078 803 45 54

Francis Egger, responsable du département Économie, formation et relations internationales, tél. 079 280 69 66

Beat Röösl, collaborateur spécialisé en aménagement du territoire, mobile 079 768 05 45

www.sbv-usp.ch